



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEYDENS
MARDI 3 AVRIL 2018, 19 H 30**

Ouverture de la séance :

L'an deux mille dix-huit, le trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Neydens, convoqué le 26 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHAUTEMPS, Premier Adjoint, pour remplacer Madame Le Maire empêchée.

Membres présents : Bernard CHAUTEMPS, Carole VINCENT, Yves FELIX, Eve ROUKINE, Nathalie BLANES, Martial BAUDET, Levent BAYAT, Jean-Luc GUERINEAU, Roberto BONALDI, Adrien DOCHE, Michèle DUVAL, Sophie GIROD, Claire HUBER, Yves TREGOAT, Véronique VERGUET, Lionel VESIN.

Procurations : Caroline LAVERRIERE à Bernard CHAUTEMPS, Cécile SAUTIER à Michèle DUVAL, Catherine SILVESTRE à Claire HUBER.

Présents : 16 Pouvoirs : 3 Votants : 19 Absent : 0

Secrétaire de séance : Levent BAYAT –

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 6 mars 2018.

Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne M. Levent BAYAT pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n° 2018-19 : Budget général - Vote des taux d'imposition 2018 des taxes locales

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter l'ensemble des taux communaux, comme proposé par la prospective financière présentée au Conseil Municipal. Deux taux d'augmentation sont proposés : + 1 % ou + 1,5 %.

Eve ROUKINE expose en effet que des charges supplémentaires de fonctionnement sont ajoutées sur le budget 2018, il s'agit de la police pluricommunale, de la participation au fonctionnement des centres de loisirs de Saint-Julien et de Beaumont, d'un emploi supplémentaire au service administratif/technique. En revanche, Madame ROUKINE annonce qu'une gestion rigoureuse des dépenses est prévue afin d'en limiter l'évolution.

Les taux d'imposition communaux 2017 sont les suivants :

Taxe d'habitation : 12,08 % - Taxe Foncière bâti : 6,71 % - Taxe Foncière non bâti : 35,26 %

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 15 Abstention : 0 Voix contre : 4 (dont 2 voix pour une augmentation de 1,5 %)
- **Décide** une augmentation de 1 % de l'ensemble des taux d'imposition,
- **Vote** les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12,20 %, Taxe Foncière bâti : 6,78 %, Taxe Foncière non bâti : 35,61%

Délibération n° 2018-20 : Budget général – Approbation du budget primitif 2018

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le budget primitif figurant en annexe et qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 2 379 000,00 €

Recettes : 2 379 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 5 686 900,00 €

Recettes : 5 686 900,00 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Adopte** le budget primitif 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2018-21 : Budget général – Autorisation de programme et crédits de paiements 2018 -

Le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2311-3 et R.2311-9, stipule que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Cette procédure permet à la Commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Madame Eve ROUKINE, Maire adjoint délégué aux Finances, rapporteur, propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'autorisation de programme et les crédits de paiement suivants :

Extension des équipements scolaires	Montant TTC de l'autorisation de programme	Montant TTC des crédits de paiement		
		2018	2019	2020
DEPENSES				
Honoraires architecte, études et travaux (y compris mobilier, désamiantage salle polyvalente)	6 000 000 €	1 000 000 €	4 500 000 €	500 000 €
TOTAL DEPENSES	6 000 000 €	1 000 000 €	4 500 000 €	500 000 €
RECETTES				
FDDT	122 000 €	36 000 €	43 000 €	43 000 €
TOTAL RECETTES	122 000 €	36 000 €	43 000 €	43 000 €

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Approuve** l'autorisation de programme et les crédits de paiement 2018 qui sont repris au budget primitif 2018.

M. Jean-Luc GUERINEAU rappelle que dans la prospective financière réalisée par KPMG, est intégrée la prévision d'un emprunt pour financer les investissements. M. GUERINEAU suggère que la commission finances se renseigne sur l'opportunité de contracter un emprunt cette année pendant que les taux d'intérêts sont relativement intéressants. Il est convenu que Mme Eve ROUKINE mène l'étude. Mme Carole VINCENT rappelle que KPMG a réalisé l'étude financière en tenant compte de l'endettement actuel de la Commune et de façon à ne pas majorer son taux d'endettement.

Délibération n° 2018-22 : Approbation de la convention relative à l'accès au centre de loisirs municipal de Cervonnex géré par la Commune de Saint-Julien-en-Genevois

Madame Carole VINCENT, Maire adjoint, rapporteur, expose que la convention relative à l'accès au centre de loisirs de Cervonnex a été conclue entre la Commune de Saint-Julien-en-Genevois et le Centre Communal d'Action Sociale de Neydens. La participation financière au fonctionnement du CLSH est imputée sur le budget du CCAS. Or, comme la trésorerie l'a récemment rappelé, ce conventionnement et cette participation relèvent du budget général et non du CCAS.

Il convient donc de modifier le contractant figurant dans la convention et de prévoir la participation financière au fonctionnement du centre de loisirs de Cervonnex au budget général.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Approuve** la modification de la convention relative à l'accès au centre de loisirs municipal de Cervonnex présentée ci-dessus,
- **Autorise** Madame Le Maire à signer la convention au nom de la Commune de Neydens, établie pour la durée du 23 avril 2018 au 6 juillet 2018 inclus.

Délibération n° 2018-23 : Approbation de la convention relative à l'accès au centre de loisirs géré par le SIVU Beaupré –

Madame Carole VINCENT, Maire adjoint, rapporteur, expose que la convention relative à l'accès au centre de loisirs Récréa a été conclue entre le SIVU Beaupré et le Centre Communal d'Action Sociale de Neydens. La

participation financière au fonctionnement du CLSH est imputée sur le budget du CCAS. Or, comme la trésorerie l'a récemment rappelé, ce conventionnement et cette participation relèvent du budget général et non du CCAS.

Il convient donc de modifier le contractant figurant dans la convention et de prévoir la participation financière au fonctionnement du centre de loisirs Récréa au budget général.

Mme Carole VINCENT précise que la présente convention court jusqu'au 31 août 2018 aux mêmes conditions.

Après cette échéance, le SIVU Beaupré envisage une augmentation des tarifs et réfléchit à un conventionnement différent avec les communes limitrophes afin de mutualiser les coûts de fonctionnement. Il serait proposé un coût fixe et annuel quel que soit le nombre d'enfants de Neydens accueillis. Le SIVU Beaupré doit faire parvenir une proposition de mutualisation.

Madame VINCENT expose que la Commune de Saint-Julien-en-Genevois envisage également une augmentation de ses tarifs.

Pour ces raisons, le point concernant un conventionnement éventuel avec la Commune de Collonges-sous-Salève inscrit à l'ordre du jour, a été ajourné dans la note de synthèse envoyé aux conseillers municipaux. Il est en effet préférable d'attendre la proposition du SIVU Beaupré et les nouvelles conditions de Saint-Julien-en-Genevois pour se prononcer.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Approuve** la modification de la convention relative à l'accès au centre de loisirs géré par le SIVU Beaupré présentée ci-dessus,
- **Autorise** Madame Le Maire à signer la convention au nom de la Commune de Neydens, établie pour la durée du 23 avril 2018 au 31 août 2018 inclus.

Délibération n° 2018-24 : Cession des délaissés de l'A41 par ADELAC – ACTE DE COMMAND -
--

Madame Carole VINCENT, Maire adjoint, rapporteur, informe le Conseil Municipal que la Société ADELAC a engagé la procédure de délimitation des emprises de l'autoroute A41 Nord sur le territoire de Neydens.

La délimitation des emprises strictement nécessaires à l'exploitation de l'autoroute A41 Nord, Section Saint-Julien-en-Genevois/Villy-le-Pelloux, a fait l'objet d'une décision ministérielle approuvée le 30 avril 2014 par la direction des infrastructures de transport du réseau autoroutier concédé sous le numéro 13/01 (DPAC GENERAL). Par conséquent, les parcelles reconnues inutiles à la concession peuvent être mises en vente.

Dans un premier temps, il a été nécessaire de transférer ces parcelles dans le patrimoine propre du concessionnaire. Ce transfert a été constaté par actes administratifs. ADELAC peut désormais procéder à la vente des terrains.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Décide** d'acquiescer d'ADELAC les parcelles désignées dans la liste des cessions figurant en annexe de la délibération, pour un prix global de 38 877,50 € (trente-huit mille huit cent soixante-dix-sept euros et cinquante centimes),
- **Déclare** réaliser cette acquisition pour son propre compte seulement en ce qui concerne la parcelle cadastrée section B numéro 1941 figurant dans le tableau ci-dessous,

moyennant le prix d'acquisition de 372 € auquel se rajoute 50 € au titre de la participation aux frais de l'acte administratif,

**Tableau de la parcelle acquise par la Commune de NEYDENS
sur le territoire de NEYDENS (DPAC GENERAL)**

Section	N°	Lieudit	Surface acquise	Prix/m2	Prix d'acquisition
B	1941	Enex	310	1,20 €	372,00 €
Total					372,00 €

- **Déclare** que le transfert de propriété sera régularisé par un acte administratif contenant déclaration de command, à recevoir par Madame Le Maire de Neydens,
- En ce qui concerne toutes les autres parcelles désignées dans la liste précitée, **déclare command** au profit des propriétaires privés mentionnés dans ladite liste,
- **Donne tous pouvoirs** à Madame Le Maire pour régulariser en la forme administrative les cessions faites par ADELAC,
- **Donne tous pouvoirs** à Madame Eve ROUKINE, Maire-Adjoint, pour représenter la Commune à la promesse d'acquisition et à l'acte administratif, déclarer command, signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 2018-25 : Convention de participation financière des opérations d'aménagement et d'équipement des arrêts de bus avec la Communauté de Communes du Genevois

La Communauté de Communes du Genevois qui est l'autorité organisatrice de transport urbain, finance les opérations d'aménagement et d'équipement des arrêts de bus réalisées par les communes du territoire à hauteur de 80 % dans la limite de 4 000 € HT par arrêt, acquisitions foncières exclues.

La convention à passer avec la CCG a pour objet de définir les caractéristiques de l'ouvrage à subventionner, de répartir les frais liés à l'aménagement de l'arrêt de cars entre la CCG et la Commune, et de définir la répartition des charges d'entretien.

Entendu cet exposé,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par :

Voix pour : 19 Abstention : 0 Voix contre : 0

- **Approuve** la convention proposée par la Communauté de Communes du Genevois concernant le financement des arrêts de bus,
- **Donne tous pouvoirs** à Madame Le Maire pour signer cette convention.

Délibération n° 2018-26 : Indemnité de gardiennage de l'église pour 2018

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la circulaire préfectorale en date du 27 février 2018 fixe l'indemnité de gardiennage des églises communales au même montant que pour 2017, à savoir :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstention : 0

- **Décide** d'octroyer la somme de 479,86 € (Quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatre vint six cents) à Monsieur Daniel Chaffard qui assure le gardiennage de l'église et qui réside à Neydens.

Divers :

1) Route de Neydens :

M. Bernard CHAUTEMPS informe que les travaux d'aménagement de la route de Neydens ont démarré le 26 mars 2018 et que le chantier se déroule dans de bonnes conditions.

2) Giratoire du Mail :

M. Bernard CHAUTEMPS indique que le giratoire est terminé et que le marquage au sol est prévu dans un délai de trois semaines ; en effet, c'est le délai requis pour effectuer le marquage après la réalisation de l'enrobé. M. CHAUTEMPS informe que Madame Le Maire a prévu de faire un compte-rendu au Conseil Municipal de ce dossier lors de la prochaine réunion, lorsqu'elle sera en possession de toutes les pièces, et notamment du montant des plus-values que le bureau d'études NOX doit communiquer.

3) Rénovation de l'éclairage public à Verrières :

M. Bernard CHAUTEMPS informe que les travaux sont terminés à Verrières. Mme Claire HUBER signale que deux lampes n'ont pas été remplacées impasse du Crêt Marderet.

4) Intercommunalité :

M. Levent BAYAT informe que la commission sport, culture, associations gère le service bâtiment en plus, mais qu'il y a un projet de mettre en place un petit groupe de travail autour du sport, ce qui permettrait de bien dissocier les problématiques « culture, loisirs » et « technique ».

5) Guide d'accueil :

Mme Claire HUBER fait une présentation du guide d'accueil élaboré par la commission communication et suggère à chaque conseiller de faire ses remarques.

6) Signalisation de VITAM sur la RD 1201 :

Mme Véronique VERGUET rappelle l'urgence d'indiquer la direction du centre VITAM devant chez DARTY afin que les automobilistes évitent de faire demi-tour sur la route départementale, ce qui présente un réel danger. Mme Carole VINCENT informe que les panneaux sont commandés et qu'ils seront rapidement installés.

7) Intercommunalité :

Mme Carole VINCENT attire l'attention sur le fait que deux élus de Neydens, Martial BAUDET et Yves FELIX, représentent la Commune au sein de la commission eau-assainissement, mais il semblerait qu'aucun élu ne soit nommé au sein de la nouvelle commission eaux pluviales.

8) Communication :

Mme Sophie GIROD informe qu'elle a été interpellée par un habitant destinataire d'un courrier en recommandé de la Mairie concernant un problème de déchets. Mme Sophie GIROD suggère de contacter les personnes afin de trouver une solution à l'amiable avant d'envoyer un courrier en recommandé.

9) Qualité de l'eau potable :

Mme Sophie GIROD rapporte les résultats d'une étude réalisée au sein d'un collège de Genève concernant la qualité de l'eau potable des communes du territoire. Les résultats des premières analyses réalisées il y a quelques années plaçaient l'eau de Neydens en 1ère position au niveau de la qualité, alors que les récentes analyses la placent au dernier rang. Cette baisse de qualité est vraisemblablement due au traitement par chlore mis en oeuvre par la Communauté de Communes du Genevois, et par le fait que l'eau ne provient plus seulement des sources de la Commune mais est mélangée aux eaux des autres communes du territoire dans le cadre d'un bouclage.

10) Location de la salle polyvalente :

M. Yves FELIX soulève le problème de l'état de propreté des tables après l'utilisation de la salle polyvalente, qui ne peut pas être contrôlé lors de l'état des lieux, du fait qu'il est demandé aux utilisateurs de les plier et de les ranger. L'exemple est donné d'une commune voisine dans laquelle l'agent en charge de l'état des lieux, est missionné pour nettoyer les tables et les ranger ; cette pratique induit un coût supplémentaire qui est répercuté sur le prix de la location. Il convient de réfléchir à une solution afin que les tables soient rendues propres sans générer de manipulations par le service technique.

11) Canisettes :

Des habitants ont signalé que les sacs des canisettes installées dans différents points de la Commune sont trop petits. Il conviendrait de changer de modèle lors de la prochaine commande. Par ailleurs, certaines canisettes ont été installées sur des panneaux de balisage des sentiers, ce qui les rend moins visibles.

12) Sépulture de Madame Claudine MEYLAN :

M. Jean-Luc GUERINEAU remercie la municipalité pour la couronne de fleurs offerte à l'occasion du décès de sa soeur.

13) Unité de méthanisation :

M. Lionel VESIN a pris connaissance du dernier compte-rendu de réunion de municipalité et du projet de méthanisation qui pourrait s'implanter sur Neydens ; il demande l'endroit pressenti par les porteurs du projet. Il s'agit d'un terrain situé à "la Combe Ouest", entre l'autoroute et la ferme d'Huffin, dans un endroit assez isolé, loin des habitations et dans un creux, donc peu visible.

14) Prévention des risques professionnels :

Mme Nathalie BLANES informe que l'ingénieur sécurité du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale a réalisé la visite annuelle de sécurité des bâtiments et des conditions de travail des agents. L'attention de la Commune est attirée sur les bâtiments de la cure et de la Teppe qui ne répondent pas aux normes de sécurité. Mme BLANES annonce que le rapport d'inspection sera communiqué à l'ensemble du Conseil Municipal pour information.

15) ViaRhôna :

M. Yves FELIX fait un compte-rendu de la réunion d'information à laquelle il a assisté, concernant ViaRhôna, cet itinéraire cyclable qui doit relier à terme les rives du lac Léman à la Méditerranée, en traversant certaines communes du territoire. Deux itinéraires dans le secteur sont à l'étude actuellement. Le budget voté par la Région pour ce projet est très important, il est d'environ 40 millions d'euros.

16) Recours gracieux du Préfet contre le PLU :

Mme Carole VINCENT informe que la municipalité est en attente d'un rendez-vous avec Monsieur Le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois concernant le recours contre le PLU.

17) Circuit de chauffage de l'école :

Mme Carole VINCENT informe que suite aux problèmes de chauffage survenus cet hiver à l'école, un débouage du circuit est programmé pour la semaine prochaine.

18) Désamiantage de la salle polyvalente :

Mme Carole VINCENT informe que les travaux de désamiantage ont été confiés à l'entreprise SAD de Rumilly, la moins disante et citée par les bureaux d'étude. Ils seront effectués durant les vacances scolaires d'été, lorsqu'il n'y a pas de cantine. L'intervention de l'entreprise aura lieu entre le 9 juillet et le 4 août 2018. A la suite du désamiantage des murs intérieurs de la salle, des panneaux compressés de type OSB seront mis en place par le service technique.

19) Plannings de travail des agents du service périscolaire :

Mme Carole VINCENT informe qu'elle a reçu les agents du service périscolaire pour leur présenter leur planning de travail de l'année prochaine. En effet, les plannings ont été remaniés du fait du retour aux 4 jours d'école. Trois agents ont demandé à réduire leur temps de travail pour des raisons personnelles (deux agents ont demandé une réduction de 20 % et un agent a demandé à passer de 85 % à 80 %) ; il a été répondu favorablement à ces demandes. Une expertise médicale a été demandée au service de médecine du Centre de Gestion concernant un agent en situation de handicap. Mme VINCENT informe que les agents sont satisfaits de leurs conditions de travail.

20) Réunion d'information de la compagnie de gendarmerie :

Mme Carole VINCENT fait un compte-rendu de la réunion d'information à laquelle elle a assisté qui s'est déroulée le 3 avril 2018 à la Communauté de Communes du Genevois, animée par le commandant Alexandre.

Les chiffres donnés sont ceux de la compagnie qui va de Reignier à Seyssel en prenant St Julien, Valleiry, Frangy. Alors que la moyenne en France est proche de 1 gendarme pour 1 000 habitants, dans le secteur c'est 1 gendarme pour 1 500 habitants.

Une activité générale de la compagnie en hausse, du fait notamment de la hausse de la démographie.

Présentation des chiffres sur une période 2002/2017.

- Atteintes aux biens 60% des déclarations
- Atteintes aux personnes 10%
- 4 632 crimes et délits en 2017 avec une hausse de la délinquance.
- Les cambriolages représentent le point noir majeur de notre région, nous sommes sur la compagnie à 1 000 cambriolages/an alors que selon les statistiques de France nous devrions être à 300 environ. Grande attractivité de Genève pour des groupes venus essentiellement des pays de l'est. Les cambriolages ont lieu pour 95 % en journée, cambriolages d'opportunité, pas de repérage. Grande perméabilité de la frontière. Environ 5 % de taux de résolution, essentiellement car les groupes sont très mobiles et les auteurs ne restent pas en France plus d'un mois. L'action de la Gendarmerie est de communiquer sur les moyens de prévention, et rappeler l'opération tranquillité vacances.
- Infractions à l'initiative des gendarmes : essentiellement sur les stupéfiants en hausse.
- Inquiétude majeure sur la vente d'héroïne, un prix très bas de gamme, une consommation désormais en snif ou en fumage font que cette drogue dure et dévastatrice sur l'organisme se démocratise dans toutes les couches de la population, monopole du réseau par la filière Albanaise.

- Pour lutter contre ces délinquances il existe désormais sur Lyon une antenne de la brigade spécialisée dans la délinquance itinérante internationale et bien souvent mafieuse.
- Avec l'apparition des tests salivaires les contrôles vont se renforcer sur toutes les consommations de stupéfiants.
- Les atteintes aux personnes sont en hausse aussi, mais essentiellement du fait de la libération de la parole car elles sont essentiellement des violences intra familiales.
- Nous sommes sur un secteur avec un gros flux de circulation mais en comparaison nous avons des chiffres d'accidentologie très bas. Ceci est dû à l'état des routes, et aussi au niveau du parc automobile plutôt récent et haut de gamme. Cependant dans les accidents mortels de la compagnie le cumul stupéfiants, alcool et vitesse reste malheureusement le cocktail conduisant à des drames.

Présentation de la police de sécurité du quotidien :

- Volonté du gouvernement que les forces de l'ordre reprennent contact avec les populations
- Dérive avec la judiciarisation de la société, on porte plainte pour « tout et rien »
- Lancement d'une grande consultation des services afin d'améliorer le travail des forces de l'ordre, en révisant les procédures pénales notamment.
- Volonté d'adapter les gendarmeries aux spécificités locales
- Création d'une brigade de renseignements pour la population sur Rennes, numéro d'appel national qui fonctionne H24 pour permettre de désengorger le 17 qui reste un numéro pour les urgences. Communication sera faite en mairie sur ce nouveau service, à mettre aussi dans le bulletin.
- Développement de la « pré plainte » en ligne, création de la main courante en gendarmerie qui n'existait pas jusqu'alors.
- Développement de la présence de travailleurs sociaux au sein des brigades pour la prise en charge des difficultés sociales qui ne relèvent pas de la gendarmerie.
- Excellente collaboration avec les polices municipales, excellent relais de proximité.
- Suivi des personnes radicalisées en lien étroit avec les autorités suisses.

Les moyens :

- L'état annonce le déploiement sur 5 ans de 10 000 effectifs supplémentaires d'ici 2022, sur la compagnie c'est 6 gendarmes supplémentaires.
- Aujourd'hui encore la gendarmerie fonctionne grâce aux réservistes, il y en a 20 000 en France, volonté aussi de passer à 30 000 sachant que 4 000 sont appelés chaque jour en France.
- Concernant les moyens matériels c'est là que les choses sont plus complexes. Ordinateurs vétustes qui ne permettent pas d'utiliser certaines technologies, parc de véhicules vieillissants et pas assez de dotations pour le remplacement annuel...
- Rappel aussi sur le coût des procédures et délais, une analyse ADN d'une empreinte sur un cambriolage c'est 9 mois d'attente car crimes prioritaires, pas assez de laboratoires. Coût de ces analyses, idem pour écoutes ou géolocalisation des appels... la justice fait des arbitrages en fonction des moyens à disposition.

A Neydens, le 7 mai 2018

Le secrétaire de séance,
Levent Bayat

Le Maire-Adjoint
Bernard CHAUTEMPS